



Donnons
au sang
le pouvoir
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025-45

DECISION N° N 2025-45 DU 13 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Vu la délibération n° 2025-16 du conseil d'administration de l'Etablissement français du sang en date du 24 octobre 2025,

DECIDE

Article 1^{er} - Monsieur Hervé MEINRAD est nommé directeur de l'Etablissement de transfusion sanguine La Réunion - Océan Indien pour une durée de 4 ans à compter du 15 novembre 2025. Pour l'exercice de sa mission, Monsieur Hervé MEINRAD bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'établissement de transfusion sanguine La Réunion - Océan Indien dont les conditions et l'étendue sont précisées par acte séparé.

Article 2 - La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'EFS, entre en vigueur à compter du 15 novembre 2025.

Fait le 13 novembre 2025,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang